



OBJECTIF RURALITÉ

Fondation Rurale
de Wallonie

Editeur responsable : Michel Jourez,
Directeur général

Coordination, édition : Centre
d'Activation des Ressources
Documentaires (CARD)

Adresse : rue Zénobe Gramme, 16
6700 Arlon

Téléphone : 063/380.800

Mail : documentation@frw.be

Numéro 1
Septembre 2014



EDITO

Un nouveau bulletin d'information

La FRW accompagne plus de 100 communes dans leur opération de développement rural. C'est son métier depuis plus de trente ans. Créer du lien entre ces communes par le biais d'informations à propos du développement rural est un des objectifs de cette nouvelle publication.

Un autre objectif est de suivre l'actualité des opérations de développement rural accompagnées par la FRW. Des zooms, des éclairages sur des projets ou des thématiques permettront de partager les expériences, les savoirs acquis.

Les autres missions de la FRW : l'accompagnement des PCDN, le Plan bois-énergie/ Développement rural, l'expertise en matière d'assistance architecturale et urbanistique, de patrimoine et de développement territorial en milieu rural et l'interface internationale en matière de développement rural feront régulièrement l'objet d'éclairages. Une courte rubrique « à lire » avec quelques références littéraires ou internet clôture ce bulletin.

Pour ce premier numéro, le développement rural est de grande actualité : le nouveau décret du 11 avril est d'application, un éclairage sur les nouveautés vous est présenté p. 4.

Ce rendez-vous avec l'actualité du développement rural aura lieu 5 fois par an. Bonne lecture et à bientôt !

La rédaction

Abonnement, questions ou suggestions ? => documentation@frw.be

Dans ce numéro :

Au fil des communes... 2

Zoom sur... un mercredi pas comme les autres pour les Couvinois 3

Focus : un nouveau décret 4

Les Amis du DR : plateforme transcommunale pour le PBE&DR 6

À lire... 6

Ensemble, pour des villages vivants

RETROUVEZ NOUS SUR LE WEB !
WWW.FRW.BE
HTTP://ODR.FRW.BE

L'actualité DR... Au fil des communes...



ANHÉE

ANHÉE - Inauguration et Nouvelle ODR

A Denée, la nouvelle place communale a été inaugurée et une seconde ODR démarre cet automne.

ANTOING - Les projets vont bon train...

La troisième convention entre dans sa phase concrète : l'aménagement du cœur de Fontenoy est lancé.

BELOEIL - La place de Basècles

Une convention est sur le point d'être activée : l'aménagement de la place de Basècles.

BERLOZ - Le « Welcome pack »

Les membres de la CLDR avaient constaté l'absence de documents d'accueil pour les (nouveaux) habitants. Pour pallier à cette carence, la Commune, toujours avec l'avis et les idées complémentaires de la CLDR, a créé une farde « Welcome pack ».

BERNISSART - Les « crêtes à cayaux » et le grès de Blaton mis à l'honneur.

Le Cercle Géologique du Hainaut (CGH) a organisé sa bourse aux fossiles et minéraux au Centre omnisport de Bernissart en mettant à l'honneur le grès de Blaton, roche utilisée notamment des murs en pierre sèche. Le GT « crêtes à cayaux » a participé aux activités : l'occasion d'échanges fructueux avec des spécialistes de la géologie !

BRUGELETTE - Nombre maximum de membres pour la CLDR !

Après les réunions de consultation qui ont connu un taux élevé de participation, l'appel à candidature pour la CLDR a récolté un beau succès puisque les habitants de cette petite commune auront une représentation maximale : cinquante-deux citoyens et huit élus issus du Conseil communal !

CELLES - La résurrection de nouveaux géants pour la fête à Velaines...

L'administration communale, forte du succès de l'édition 2013 des journées du patrimoine organisées à Celles, a souhaité réitérer ce concept d'événement festif autour du patrimoine dans un autre village de l'entité : Velaines.

CHIEVRES - Pérennité d'un projet nature grâce aux enfants

Les enfants du Conseil communal ont décidé de donner une seconde jeunesse au site du jardin didactique, créé aux abords de l'église de Grosage. Les enfants, encadrés

par la FRW, ont présenté à la population un espace naturel renouvelé.

DOISCHE - Un démarrage prometteur

Les réunions d'information et de consultation dans les dix villages de Doische se sont tenues du 23 avril au 18 juin 2014. La population s'est mobilisée. Le Conseil communal a désigné les membres de la CLDR. Prochainement, la Commission mettra en place les Groupes de Travail.

FRASNES-LEZ-ANVAING - La nouvelle place de Moustier inaugurée

La place de Moustier a été inaugurée. Montant total des travaux: 928.147 € TVAC dont 594.111€ de subsides auxquels il faut ajouter 60% de l'égouttage par la SPGE.

FROIDCHAPPELLE - Deux inaugurations

A Vergnies deux habitations Tremplin et un espace jeunes ont été inaugurés le 25 juillet.

HANNUT - Consultation du personnel communal

La réunion a démarré par une partie informative sur les tenants et aboutissants d'une opération de développement rural ainsi que sur les liens entre l'ODR/A21L en cours et le personnel communal. Ensuite, les membres du personnel ont planché sur ces objectifs afin de définir des propositions de projets réalistes, acceptables et ambitieuses. Une vingtaine de propositions émanèrent des débats.

Consultation et info « coulée de boues » auprès des agriculteurs : les agriculteurs ont été conviés à une réunion consacrée à l'ODR/21L et à la problématique de l'érosion des sols et des coulées de boues.

HOUFFALIZE ET LA ROCHE-EN-ARDENNE - ADL et coopération transcommunale

La FRW et le GAL 'Pays de l'Ourthe' ont collaboré, lors du premier semestre, à l'élaboration d'un dossier d'agrément en vue de créer une Agence de Développement Local commune aux entités de la Roche et Houffalize.

LINCENT - Moment d'information et de convivialité avec le personnel communal

L'équipe hesbignonne a pris l'initiative d'organiser une séance d'information pour le personnel communal (administration et CPAS). Ce fut pour les AD l'occa-

sion de rencontrer le personnel communal de manière plus informelle et de susciter l'adhésion de tous au processus.

MARTELANGE - La CLDR approuve son PCDR

La CLDR a approuvé à l'unanimité le deuxième PCDR/Agenda 21 Local de la Commune. La CLDR a également approuvé le projet de première convention : l'aménagement du cœur de village de Grumelange et la création d'un lieu de rencontre.

PÉRUWELZ - Convention faisabilité-aménagement des portes et cœur de Wiers. Consultation villageoise

Une deuxième réunion de consultation a eu lieu pour présenter les principes d'aménagement proposés et leur priorité par le bureau d'étude ARCEA. Quatre-vingt habitants étaient présents et ont pu s'exprimer sur la pertinence des aménagements proposés et de leur programmation temporelle.

SAINT-LÉGER - L'aventure du développement rural commence

La Commune a été désignée par le ministre pour bénéficier de l'accompagnement de la FRW en 2014. Les premières étapes de l'opération (convention morale Commune/FRW, appel à auteur,...) seront franchies fin septembre.

TELLIN - L'ODR sur les starting blocs

Tellin attend de pied ferme les AD pour le démarrage des infos-consults le 9 octobre...

WAREMME - Consultation des Oleyens pour l'aménagement de leur cœur de village et avis de la CLDR

Le 19 juin dernier, les habitants d'Oleye ont été invités à s'exprimer sur l'avant-projet d'aménagement du cœur de leur village.

BERLOZ ET WAREMME - Partage d'expériences « Mobilité » entre deux CLDR

Quelle autre thématique que la « mobilité » pour initier une collaboration ! Outre le fait d'avoir des projets de réseau de mobilité douce, de parkings de covoiturage et autre covoit'stop, de proxibus... les deux ont un PICM en commun (avec également les communes de Geer et de Hannut). La réunion commune a permis de faire connaître les projets « mobilité » de chaque PCDR. Au terme de cette rencontre, les deux CLDR ont approuvé deux actions.



BERNISSART



CHIEVRES



FROIDCHAPPELLE



LINCEN

Zoom sur ...

Un mercredi pas comme les autres pour les Couvinois...

Mercredi à Couvin c'est jour de marché, le mercredi 10 septembre, c'était aussi jour de foire commerciale, mais c'était surtout un grand jour pour les membres de la CLDR. En effet, après une année de travail sur les fiches projets qui constitueront le futur PCDR, l'heure était venue de présenter les six premières fiches-projets du lot 1 à la CLDR.

La première fiche projet propose la restauration de la **Maison du Bailly**, ancienne maison communale du village de **Pesche**. Les affectations futures de ce bâtiment sont multiples : locaux pour l'accueil de la petite enfance, mais aussi extrascolaire, en passant par des locaux pour l'atelier communautaire, une salle de conférences, des espaces de stockage, un espace de jeux sécurisé à l'extérieur, etc.

La seconde fiche est intitulée : « **Créer ou réhabiliter des sentiers au sein des villages, entre les villages et/ou transfrontaliers – le GR12** ». Le GR12, propriété communale, est un chemin forestier de +/- 4km de long. A plusieurs endroits, le sentier se trouve encaissé, boueux et peu praticable. Sa restauration fait partie des priorités la CLDR. Celle-ci propose des aménagements tels que des caillebotis, empièvements, et installations de mobilier d'interprétation, de confort et de propreté.

Pour la troisième fiche, la CLDR veut **préserver et entretenir les écoles de village**. Le bâtiment annexe à l'école communale de **Dailly** a été choisi pour être rénové. Son affectation précise doit encore être définie. L'aménagement des abords permettrait de sécuriser l'endroit en créant un parking pour les parents. Une zone d'espace vert plus conviviale pour les écoliers pourrait être aussi créée.

La quatrième fiche projet s'intitule : « **Restaurer les Halles de Couvin afin de valoriser l'artisanat et les productions du terroir** ». L'objectif est de rendre à ce bâtiment son rôle d'antan, en permettant l'installation d'un marché du terroir et de produits artisanaux locaux ainsi qu'un espace polyvalent pour des expositions, des dégustations ou autres. Un espace mémoire dans l'ancien cachot situé au sous-sol pourrait aussi s'y retrouver.

La cinquième fiche est consacrée à la production d'énergie renouvelable. Elle est scindée en deux phases : **la réalisation d'une étude du potentiel hydroélectrique des rivières et retenues d'eau de l'entité et l'implantation d'une première turbine hydroélectrique** sur le territoire communal.

La sixième et dernière fiche est aussi scindée en deux. Elle porte sur **la réalisation d'une étude sur les attentes des « travailleurs du bois », forestiers compris, au sein du territoire et sur des formations précises sur les métiers du bois**. Un pôle de formation/exploitation pourrait voir le jour.

Niveau timing, la présentation des lots 2,3 et 0 devrait suivre prochainement... en espérant une finalisation du PCDR en 2015 avec une défense du dossier auprès de la CRAT dans la foulée.



Focus

Un nouveau décret pour une continuité de l'action rurale vers un développement durable



Edgard Hismans, ministre porteur du premier décret

Le décret du 6 juin 1991 en quelques mots

Promulgué sur proposition du ministre Edgard Hismans, il constituait, en 1991, une amélioration importante de la gestion publique, parce qu'il attachait une valeur à la consultation et à la participation des citoyens et qu'il mettait en place des programmes communaux pluriannuels basés sur une stratégie de développement.

L'exposé des motifs précisait quatre objectifs de principes fondamentaux du développement rural, à savoir :

- La citoyenneté responsable par la participation de la population.
- Le soutien aux initiatives locales pour l'emploi.
- L'affectation judicieuse des moyens par la rencontre de la demande ascendante venant de la population et de ses représentants, et de la politique descendante des différents niveaux de pouvoir.
- L'approche pluridisciplinaire par la recherche des synergies augmentant l'impact des différentes actions qui n'étaient plus juxtaposées mais coordonnées.

En Wallonie, l'organisation du développement rural est régie par un décret; jusqu'à présent, il s'agit du décret du 6 juin 1991. 130 communes, grâce à ce texte, disposent actuellement d'un programme de développement rural ou en élaborent un. Depuis plus de vingt ans, 800 projets ont bénéficié de subventions du développement rural et plus du double ont été menés à bien dans la même dynamique par d'autres voies de subventionnement. Basé sur l'expérience-pilote des opérations de rénovation rurale, ce texte a mis en place la politique wallonne de développement rural, véritable outil de démocratie locale permettant une large participation citoyenne.

La modernisation de ce décret était programmée par la déclaration de politique régionale du 16 juillet 2009 aux fins d'y introduire davantage de transversalité et d'accorder une place aux nouveaux enjeux du développement local.

Au cours de la législature, la modernisation est devenue, pour des raisons principalement de technique législative, une abrogation et un remplacement par un nouveau décret. Mais pour le ministre Carlo Di Antonio, il s'agit bien un « lifting » réalisé dans l'esprit d'une modernisation puisque bon nombre des dispositions de 1991 sont reprises.

Après avoir confié en 2010 au CREAT (Centre de recherches et d'études pour l'action territoriale) une étude portant sur l'évaluation des opérations de développement rural, le Ministre de la Ruralité a interrogé la FRW sur ses propositions d'amélioration du décret. Ses propositions correspondaient à la fois à la déclaration de politique régionale, à l'expérience des équipes d'agents de développement et à la logique du décret de 1991.

Ensuite, après un parcours législatif classique, le décret a été voté au parlement wallon le 11 avril 2014. L'arrêté d'application a été adopté il y a quelques semaines.

La FRW se réjouit de cette évolution car ses propositions d'ajout et de modification ont été entendues et le texte conforte son mode de travail. De plus, le fonctionnement des opérations devrait être, sans aucun doute, amélioré au plus grand profit des communes et de leurs citoyens.

Les nouveautés majeures

1. Le décret propose, dans son article 2, une nouvelle définition d'une opération de développement rural qui consacre les termes de **stratégie** et de **diagnostic partagé** ainsi que l'inscription du développement rural dans la démarche du développement durable en Wallonie.
2. Il permet l'élaboration conjointe d'un PCDR et d'un **Agenda 21** Local qui feront l'objet d'un seul document renforçant ainsi la base légale de l'outil Agenda 21.
3. Des communes voisines auront désormais la possibilité de s'associer pour mener ensemble des projets **transcommunaux**. Pour ce faire, elles pourront bénéficier d'un **taux de subvention** préférentiel de maximum **90%** (pour autant que les PCDR des communes concernées soient en cours de validité et que le projet déposé rentre dans la stratégie des PCDR).
4. Les matières subsidiabiles sont élargies aux opérations foncières, à l'aménagement et la rénovation d'infrastructures et équipements visant le développement touristique, à l'énergie ou à la cohésion sociale.
5. Il sera autorisé l'ajout de projets, par voie d'« addendum » par tranche de cinq ans de validité du PCDR. Ainsi une commune pourra éventuellement saisir de nouvelles opportunités.

(Suite de la page 4)

Pour les administrations communales, deux changements notoires :

1. La régie communale autonome peut être bénéficiaire des subventions de développement rural.
2. En cas d'élaboration simultanée d'un Agenda 21 local et d'un PCDR, la commune peut mettre en place une plateforme interservices au sein de l'administration communale, celle-ci aura pour mission :
 - Le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de développement rural et de l'agenda 21 local au sein de l'administration communale,
 - La promotion et l'application des principes de bonne pratique du développement durable au sein des services communaux,
 - L'articulation de la stratégie du programme communal de développement rural et de l'Agenda 21 local avec les autres plans et programmes sectoriels communaux.

Autres modifications apportées par le nouveau texte

- L'ajout des définitions de l'atelier rural, de la maison rurale et de la maison multiservices
- La confirmation du rôle d'avis d'une commission régionale.
- Dorénavant, l'opération concerne nécessairement l'ensemble du territoire communal.
- La participation citoyenne fait l'objet d'une définition plus précise.
- Les communes disposeront de 9 mois à partir du lancement de la participation pour créer leur commission locale (au de lieu 6 à partir de la décision actuellement).
- Le Gouvernement wallon pourra mettre en place une procédure d'agrément des auteurs de PCDR.
- Le PCDR devra contenir des indicateurs de réalisation et de résultat des projets.
- En cas d'acquisition d'un bien, la liste des personnes donnant une estimation du prix est élargie.
- Les communes dont le PCDR est arrivé à terme et dont tous les projets subventionnés par le développement rural sont au stade de la réception provisoire, sont dispensées de rapport annuel (sauf pour la partie comptabilité).

Parution de l'arrêté d'exécution

L'arrêté d'exécution du nouveau décret a été approuvé par le Gouvernement wallon le 12 juin et est paru au Moniteur belge le 22 août, il est donc d'application dès ce mois de septembre.

Permettant la mise en œuvre du nouveau décret du 11 avril 2014, il précise certains points, parmi ceux-ci :

- Une définition des investissements corporels et incorporels éligibles (art.2) ;
- Le fait que les groupes de travail peuvent être créés soit avant la mise en place de la CLDR soit par celle-ci après sa création (art.3) ;
- La partie I du PCDR n'est plus une description, mais bien une analyse des caractéristiques de la commune et prend la forme d'un rapport concis et facilement appropriable (art.4) ;
- Le diagnostic partagé peut prendre la forme d'un tableau Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM), ce qui consacre l'importance de cet outil (art.6) ;
- Les indicateurs prévus dans la stratégie de développement servent à élaborer un tableau de bord qui est évalué tous les 5 ans (art.7) ;
- Chaque partie du PCDR fait l'objet d'une évaluation du respect des principes directeurs du développement durable (efficience, résilience et suffisance) (art.11) ;
- Le rapport comptable comporte, à présent, des propositions de réaffectation des bénéfices ou produit de vente qui constituent tout ou partie de la part communale dans le financement futur des projets et actions du PCDR, ce qui allégera les finances communales (art.16).



Michel Jourez, plume du premier décret



Carlo Di Antonio, ministre porteur du nouveau décret



René Collin, ministre en charge de l'application du décret

Les amis du DR : le PBE&DR

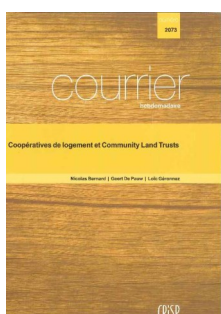
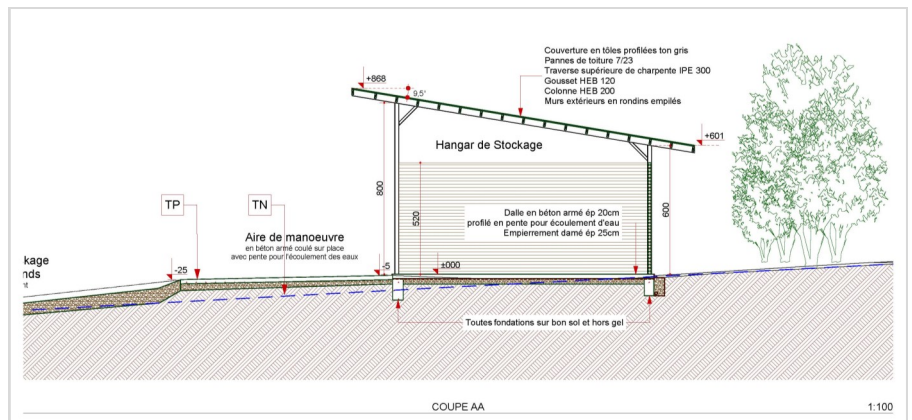
Une plateforme transcommunale Bois-Energie!

Les communes de Libin, Paliseul et Wellin ont décidé de s'unir pour mettre en place une plateforme d'approvisionnement en bois-énergie. Communes forestières par excellence et ayant toutes les trois des chaufferies au bois, leur auto-approvisionnement en plaquettes a semblé une évidence !

Cette plateforme leur permettra de stocker les bois exploités, de les broyer et ainsi de produire leurs propres plaquettes. La plateforme servira donc de relais pour approvisionner les chaufferies au bois des trois communes. Elle sera composée d'une aire de stockage des bois bruts, d'une aire de manutention et d'un hangar de stockage-séchage de plaquettes.

Les trois communes sont actuellement en train de boucler la procédure d'adjudication et ont donné leur accord sur le choix du prestataire. Dès l'aval du Ministre, les travaux pourront débuter... peut-être même avant l'hiver. L'étape suivante, sur laquelle la cellule PBE planche déjà, est l'organisation de la

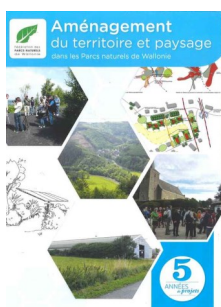
gestion des flux (bois entrants et plaquettes sortantes), la détermination du prix des plaquettes en fonction des coûts de fonctionnement, le mécanisme d'équité du prix des plaquettes pour les trois communes malgré des distances et des coûts de transport différents...



Géronnez, L.; Bernard, N.; De Pauw, G.,
Coopératives de logement et Community Land Trust. CRISP, 2010.

Face à la crise du logement et de la ville, ce Courrier hebdomadaire propose un parcours inédit traversant l'histoire des coopératives pour y chercher et pointer les conditions de possibilité, en Belgique, de l'épanouissement de modèles inspirés des Community Land Trusts en cours dans les pays anglo-saxons et qui, schématiquement, permettent à un particulier d'acquérir la propriété d'un logement sur un fonds appartenant à une collectivité.

À lire...



Fédération des Parcs naturels de Wallonie, série de quatre brochures 5 années de projets.
Fédération des Parcs naturels de Wallonie, 2014.

Série de quatre brochures développant, sous divers aspects, les cinq dernières années de projets menés dans les Parcs naturels de Wallonie. Elles sont respectivement nommées :

- Aménagement du territoire et paysage dans les Parcs naturels de Wallonie.
- Développement économique et social dans les Parcs naturels de Wallonie.
- Information, éducation et sensibilisation dans les Parcs naturels de Wallonie.
- Nature et biodiversité dans les Parcs naturels de Wallonie.